



**Site Natura 2000**  
**« Côte Bleue Marine »**  
**FR9301999**



**Ateliers de la Concertation**

**Usagers du milieu marin : Plaisance – Pêche récréative**

**Réunion du Groupe de Travail le 25 mars 2013 à 17h30 à l'Observatoire du Parc Marin**

**COMPTE - RENDU DE REUNION N°3 DU GROUPE DE TRAVAIL**

**ETAIENT PRESENTS :**

**Associations de pêche et Sociétés nautiques :**

- Jean-Yves AGUADO, membre de la société nautique des Laurons, Lavera
- Catherine BACHET, membre de la société nautique du Petit Méjean, Ensuès la Redonne
- Serge CERVEAU, membre des usagers du port de Sausset
- Gérard CHEVÉ, Président de la société nautique de la Redonne, Ensuès la Redonne
- Jean-Claude DE BATTISTA, Président des usagers du port de Sausset les Pins
- Francis DESCAVES, Président de l'Association Sportive Prévention Nautique de Martigues Carro et du club nautique de Martigues
- Michel EYRAUD, Président de l'école de pêche Team Surf Casting Martégal, Martigues
- Jean-Claude GILLET, membre du conseil d'administration de la Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches du Rhône, Marseille
- René GUIGUE, Président du CIQ des Laurons, Lavera
- Gérard JULIEN, Président de l'association Carry Pêche Sportive, Carry-le-Rouet
- Jean-Yves LOUARN, membre de la société nautique de la Madrague de Gignac, Ensuès la Redonne

**Fédérations sportives :**

- Christian CERBONI, membre de la commission environnement de la Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée, Marseille
- Daniel HURON, trésorier général du comité régional de Provence-Alpes de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins, Marseille
- Henri MENNELLA, membre du comité départemental, de la commission bio-environnement et de la commission photo des Bouches du Rhône de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins, Marseille
- Robert PANCIULLO, membre du comité départemental de Voile des Bouches du Rhône, Marseille
- Alexandre SASSATELLI, représentant départemental des Bouches du Rhône de la Fédération Chasse Sous-Marine Passion, Marseille

**Associations de défense, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement :**

- Emeline ROMIEU, éducatrice à l'Association Initiatives et Education de la Jeunesse à l'Environnement (AIEJE – éducation à l'environnement, club de plongée environnemental et animation du sentier sous-marin avec récifs artificiels sur la calanque de la Redonne), Maison de la Mer à Ensuès la Redonne

**Société de location de bateaux :**

- Rémi BEDEREDE, directeur de B2M, Martigues

**Personnels du Parc Marin :**

- Frédéric BACHET, Benjamin CADVILLE, Eric CHARBONNEL.

## Ordre du jour

- Présentation globale des mesures de gestion du Tome II  
*Présentation des 37 mesures de gestion regroupées en 7 objectifs de gestion, qui composent le Tome II du site Côte Bleue Marine. Ce plan d'actions est constitué de 3 mesures règlementaires, 4 contrats Natura 2000, 7 études et suivis scientifiques, ainsi que 23 missions d'animation.*
- Exposé détaillé des mesures de gestion susceptibles de concerner votre activité
  - *Mettre en place un balisage règlementaire limitant la dégradation des fonds marins (contrat Natura 2000 de priorité 1).*
  - *Définition de zones de mouillage autorisées pour les navires de grande plaisance (mesure règlementaire de priorité 2).*
  - *Caractériser et suivre les activités de pêche professionnelle et de pêche de loisir en bateau au contact des habitats et espèces sensibles (mesure d'animation de priorité 2).*
  - *Elaborer des chartes d'engagements spécifiques par activité (mesure d'animation de priorité 2).*
- Proposition de Charte du site Côte Bleue Marine  
*La charte Natura 2000 provisoire du site est présentée, avec les recommandations et les engagements auxquels les signataires adhéreront.*
- Point sur les prochaines échéances de la démarche Natura 2000  
*Présentation de la fin des échéances, avec la programmation prévisionnelle de la validation du DOCOB et du passage en phase d'animation du site Natura Côte Bleue Marine.*

## Déroulement de la réunion

F. BACHET ouvre la réunion à 17h48 en remerciant l'ensemble des participants d'être venus. Avant de présenter les différents points de l'ordre du jour, il débute le diaporama en expliquant pourquoi l'invitation à cette 3<sup>ième</sup> réunion du GT1 plaisance-pêche récréative a lieu 2 ans après la précédente réunion d'avril 2011. Il précise que ce délai découle de contraintes auxquelles le Parc Marin a dû faire face, à savoir :

- l'attente des inventaires biologiques CARTHAM qui ont été rendu en septembre 2011 ;
- la réalisation de tous les inventaires socio-économiques qui ont été fait en interne par les agents du Parc ;
- la rédaction du Tome 1 qui a fait l'objet de divergences de cadrage et dont les services de l'Etat ont demandé la révision ;
- la finalisation des autres documents du DOCOB (note de synthèse et atlas cartographique) qui ont été validés lors du 3<sup>ième</sup> COPIL de juillet 2012.

F. BACHET effectue un bref rappel de la démarche Natura 2000 pour représenter les différentes caractéristiques du site Côte Bleue Marine et les chiffres clés issus du Tome 1.

### 1°) Présentation globale des mesures de gestion du Tome II

- Un document de séance est remis aux participants : le tableau des 37 mesures de gestion prévues dans le Tome II, classées selon les objectifs de gestion du site.
- Une partie des mesures de gestion est présentée succinctement, notamment les contrats Natura 2000, les mesures règlementaires et les missions d'animation concernant la stratégie de communication et de sensibilisation qui est envisagée pour la phase d'animation du site.

## 2°) Exposé détaillé des mesures de gestion susceptibles de concerner votre activité

- Mettre en place un balisage réglementaire limitant la dégradation des fonds marins : il est envisagé de faire évoluer le balisage sur corps mort de la bande des 300m en un balisage écologique.
- Définition de zones de mouillage autorisées pour les navires de grande plaisance : l'objectif est de limiter le mouillage des navires de grande plaisance (gabarit >24m) entre la bathymétrie 0 et -30m à 4 zones sableuses autorisées dans le site Côte Bleue Marine. En dehors de ces zones, le mouillage ne pourra se faire qu'au-delà des -30m de profondeur pour ces navires, ceci afin de prévenir la dégradation de l'herbier de Posidonie.
- Caractériser et suivre les activités de pêche professionnelle et de pêche de loisir en bateau au contact des habitats et espèces sensibles : il s'agit de réaliser des enquêtes auprès de la pêche embarquée afin de suivre les pratiques (localisation des zones et typologie des pêches) et les modes de mouillage.
- Elaborer des chartes d'engagements spécifiques par activité : il est prévu lors de la phase d'animation du DOCOB de co-construire, si besoin est, des chartes par activité sous la forme d'un cahier des charges d'engagements précis et chiffrés dont la finalité est la dispense de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

## 3°) Proposition de Charte du site Côte Bleue Marine

- Un document de séance est remis aux participants : la Charte Natura 2000 provisoire où sont exposés les recommandations et engagements d'ordre général, ainsi que pour les activités « Education à l'environnement marin », Navigation de plaisance », « Pêche de loisir », Chasse sous-marine », « Randonnée palmée », « Jet-ski et motonautisme » et les « Activités nautique non motorisées – sports de glisse ».
- Les engagements généraux et ceux spécifiques à chaque activité sont détaillés dans le diaporama pour pouvoir les entériner avec les participants.
- Le Parc Marin a présenté un dispositif qu'il a élaboré pour remonter le mouillage d'un bateau de plaisance lors de l'utilisation du système de flotteur ou bidon coulissant. Ce dispositif est constitué d'une plaque en bois permettant de bloquer le bidon coulissant pour que l'ancre ne touche plus le fond avant de tirer l'ensemble du mouillage au moteur.

## 4°) Point sur les prochaines échéances de la démarche Natura 2000

- Présentation du planning global de l'élaboration du DOCOB entre 2009 et 2013. Programmation prévisionnelle du 4<sup>ème</sup> comité de pilotage (COFIL) en juillet dont l'objectif est la validation du DOCOB intégral et un passage en phase d'animation du site Côte Bleue Marine prévue à partir de la fin de l'année.

La séance est conclue à 20h, en rappelant que la démarche d'Opérateur du Parc Marin de la Côte Bleue devrait aboutir avant l'été 2013. La phase d'animation du site (mise en œuvre des mesures de gestion et des fiches actions) ne pourra débuter qu'après la désignation de la future structure animatrice du site Côte Bleue Marine.

**GT1 Plaisance – Pêche récréative, réunion n°3**  
**Synthèse des débats sur le site Natura 2000 Côte Bleue Marine**

DISCUSSION SUR LES MESURES DE GESTION DU TOME II

- La modification du balisage saisonnier de la commune de Martigues est prévue dans l'anse de Bonnieu pour protéger le champ de grandes nacres. Il a été décidé, à titre d'essai et pour la première année, de décaler la zone de baignade pour préserver le fond de l'anse de Bonnieu du mouillage des bateaux, malgré le caractère provisoire de ce balisage (maintien du dispositif de balisage 5 mois par an). Cette mesure paraît cohérente avec la très faible fréquentation, voir l'absence de plaisanciers entre les mois d'octobre à avril dans l'anse de Bonnieu. Cette modification du balisage pourra être réajustée s'il est constaté la présence de bateaux au mouillage en hiver dans ce secteur.
- Il a été signalé un problème de plaisanciers s'amarrant à la ligne d'eau de la Zone Interdite au Mouillage (ZIM) dans la calanque de Méjean, ce qui est interdit.
- Le Parc Marin a proposé à la commune d'Ensuès d'élargir la Zone Réservée Uniquement à la Baignade (ZRUB) côté Ouest de l'anse de Méjean pour mieux protéger l'herbier de Posidonie.
- Certains pêcheurs en bateau pêchent en dérive lente avec leur ligne de mouillage à l'eau et une ancre grappin ouverte qui racle le fond. Cette technique de pêche est très destructrice pour les habitats. Il a été rappelé que dans le cas des pêches à la dérive, l'emploi d'une ancre flottante est fortement conseillé car elle a été conçue pour ce type d'utilisation et n'engendre aucun impact sur les fonds marins.
- Les usagers ont constaté une densité élevée des filets de pêche professionnelle sur certains secteurs de la Côte Bleue. Ce mode de pêche peut engendrer un nombre de signaux très importants en surface et gêner la navigation des bateaux. Il a été également identifié un temps d'immersion supérieur à 24h pour ces filets, ce qui est interdit.
- Certains pêcheurs professionnels travaillent dans la calanque de Niolon en calant leurs filets de pêche dans le sens parallèle à la côte entre les deux caps, ce qui a pour effet de « fermer » la calanque à la circulation sous-marine. Ils n'ont pas le droit de faire cela.

DISCUSSION SUR LA PROPOSITION DE CHARTE DU SITE COTE BLEUE MARINE

- Dans la Charte Natura 2000 du site Côte Bleue Marine, il a été rappelé certains fondamentaux sur les activités, et notamment la « Navigation de plaisance », car les dispositions règlementaires et les « bonnes pratiques à avoir » sont parfois oubliées ou ne sont plus prises en compte.
- Dans le cas de l'adhésion d'une structure (commerciale, associative,...) à la Charte Natura 2000, il a été demandé que soit également fourni un support de communication (DVD, diaporama,...) pour mieux informer et sensibiliser ses membres, clients ou adhérents aux problématiques de Natura 2000.
- Concernant la chasse sous-marine, il a été déploré la suppression de l'ancienne obligation de déclaration administrative, pour la pratique de cette activité, qui devait être faite auprès des affaires maritimes. Cela permettait de porter à connaissance des pratiquants la réglementation en vigueur ainsi que les différentes modalités de cette pêche de loisir. Les représentants de ce sport considèrent que seules les personnes affiliées à une des fédérations sportives de chasse sous-marine auront conscience des recommandations et des engagements de la charte Natura 2000 du site Côte Bleue Marine.

- Le Parc Marin a présenté un dispositif qu'il propose de mettre à l'essai pour remonter le mouillage d'un bateau de plaisance lors de l'utilisation du système de flotteur ou bidon coulissant (engagement présent dans la charte Natura 2000 pour l'activité « Pêche de loisir »). Ce dispositif est constitué d'une plaque en bois permettant de bloquer le bidon coulissant pour que l'ancre ne touche plus le fond avant de tirer l'ensemble du mouillage au moteur. Cette plaque a été conçue pour être manipulable par une seule personne lorsque que le mouillage est suspendu. Elle permet de continuer à utiliser le système de bidon coulissant pour les plaisanciers qui le souhaitent, tout en évitant l'impact de cette technique de mouillage sur les fonds marins.